



## **TOUT CONSEIL FINANCIER**

34 Rue de la Gare – 74100 Annemasse  
Tél : 04.50.388.101 Fax : 04.50.38.80.98

[WWW.GROUPE-TCF.COM](http://WWW.GROUPE-TCF.COM)

### **PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ TCF**

#### **► NOTRE ACTIVITÉ**

Notre groupe est Intermédiaire en Opération Bancaires, spécialisé dans le « conseil » et le développement de produits financiers proposés par des établissements prêteurs français, et à destination des particuliers et professionnels.

Nos conseillers répondent de façon individuelle, confidentielle et strictement gratuite à nos clients.

Nous offrons à nos clients un accompagnement personnalisé, tout au long des démarches de leur dossier, de l'élaboration jusqu'à l'aboutissement.

#### **► NOS MISSIONS**

##### **➤ DÉFENDRE LES INTERÊTS DE NOS CLIENTS**

TCF est le partenaire privilégié de toutes vos opérations immobilières. Que ce soit votre première acquisition, résidence principale ou secondaire, investissement locatif, montage d'opérations de défiscalisation (Borloo, De Robien), rachat de prêts ou encore de restructuration, nous répondons présent.

*TCF vous accompagne à chaque étape de votre projet.*

##### **➤ INTERVIR RAPIDEMENT, AFIN DE VOUS PROPOSER LES MEILLEURES CONDITIONS DU MARCHÉ**

Les conseillers financiers de TCF sont des professionnels confirmés, spécialistes des produits et services bancaires.

Nous nous chargeons pour vous de négocier avec les banques et de défendre auprès d'elles vos intérêts. Nous sommes présents pour vous guider et vous accompagner tout au long de votre projet immobilier.

## ► **NOS VALEURS**

### ➤ **LE CONSEIL**

La vocation première de TCF est d'accompagner le client dans le choix de son crédit immobilier ou de restructuration. Ce principe régit l'ensemble de nos prestations et garantit notre objectivité.

### ➤ **L'INDÉPENDANCE**

TCF propose un service indépendant de tout établissement de crédit ou banque. Nous ne sommes en aucun cas rattaché de quelque manière que ce soit à un groupe ou organisme financier.

### ➤ **LA QUALITÉ**

Nous apportons un soin tout particulier à la qualité de nos prestations, gage de notre sérieux et de nos compétences.

Cette préoccupation est constante de notre part et toutes vos suggestions en la matière seront accueillies et étudiées avec intérêt. Cette valeur nous à également guidée dans le choix de nos partenaires.

## ► **NOS SPÉCIFICITÉS**

### ➤ **LA GRATUITÉ DU SERVICE**

Les services TCF sont entièrement gratuits pour le client et ne l'engagent à rien. Nous lui présentons les propositions de nos partenaires, qu'il est libre d'accepter ou non. En effet, notre métier est un véritable sacerdoce. C'est pourquoi, nous avons décidé d'appliquer la gratuité de nos services et d'être uniquement rémunéré par les banques.

### ➤ **VOUS GARANTIR TOUTE LA SÉCURITÉ QUANT À VOTRE PROJET.**

Avec TCF, vous pouvez préparer votre financement en toute confiance. Nous vous proposons des solutions de financement sûres et sans surprises.

### ➤ **TCF A CHOISI DE SE POSITIONNER COMME LE SPÉCIALISTE DU CRÉDIT IMMOBILIER ET DE LA RESTRUCTURATION**

Les négociateurs bancaires sont indispensables, voir incontournables dans le cadre d'un projet immobilier ou d'un rachat de crédit.

En effet, parce que l'achat d'un bien immobilier est unique et la décision de toute une vie, TCF vous accompagnera de votre recherche de financement jusqu'à la signature notaire.

## ► **NOS ENGAGEMENTS**

### ➤ **LA RAPIDITÉ**

TCF s'engage à répondre instantanément à votre demande de crédit immobilier ou de restructuration. Nos partenaires ont été également choisis sur ce critère de rapidité à traiter votre demande.

### ➤ **DES PARTENAIRES SÉRIEUX ET COMPÉTENTS**

TCF à choisi de travailler avec des partenaires garantissant leur sérieux, leurs compétences et leur capacité à traiter votre demande dans les meilleures conditions.

### ➤ **UNE TRANSPARENCE TOTALE**

TCF s'engage à vous communiquer systématiquement les destinataires des données vous concernant, et à répondre à toutes vos questions.

## ► **DÉONTOLOGIE ET CHARTE TCF**

### ➤ **DÉONTOLOGIE :**

Le groupe TCF met un point d'honneur à placer le bon respect des relations contractuelles entre professionnels, et entre particuliers et professionnels, au cœur de son action.

Notre ambition, dans le cadre de la profession d'intermédiaire en opération bancaires, est de garantir aux profanes le respect des différentes obligations législatives, réglementaires ou déontologiques imposées à la profession d'IOB.

Notre intervention a donc une dimension à caractère social, en rapport avec la mission d'aide et de suivi que nous devons assurer auprès des particuliers face à la complexité des approches du domaine bancaire.

Une assistance obligatoire de la part de l'IOB, et gratuite, doit être dispensée à toute personne sollicitant des informations *de forme* et *de fond* sur les produits et partenaires prêteurs.

La mise en place d'une Charte de Qualité est devenue par conséquent essentielle et incontournable.

➤ LA CHARTE :

***La société d'intermédiation bancaire TCF  
s'engage en 8 points auprès de ces clients :***

- ❶ Vous indiquer, en toute transparence, les partenaires que nous contactons pour négocier votre prêt ou votre rachat.
- ❷ Défendre votre dossier devant les partenaires financiers en considérant au mieux vos attentes.
- ❸ Vous transmettre dans les meilleurs délais, après la constitution et l'étude complète de votre dossier, la ou les meilleures offres de nos partenaires adaptés à vos besoins.
- ❹ Vous détailler les tenants et aboutissants de votre crédit, en tenant compte des différents intervenants : acheteurs, vendeurs, notaires, courtiers, banques et assureurs.
- ❺ Respecter le secret bancaire le plus ABSOLU.
- ❻ Vous conseiller sur la solution financière la mieux adaptée à votre budget afin de clarifier l'abondance d'informations souvent incompréhensible.
- ❼ Vous donner toutes les garanties de confidentialité sur votre dossier (aucune base de donnée fixe n'est conservée par TCF après la finalisation ou non de votre dossier).
- ❽ Vous accompagner en banque et devant notaire tout au long de votre projet dans notre rayon d'action géographique (Haute-Savoie).

## ► **INFORMATIONS LÉGALES**

### ➤ **DÉFINITION JURIDIQUE DE L'IOB :**

L'IOB est un intermédiaire en opération bancaires, il peut être parfois appelé également courtier. A ce titre sa vocation unique est d'intervenir comme dans une relation entre un client et un établissement prêteur, dans le cadre d'une recherche de capitaux ou de la gestion d'un investissement.

L'activité, précédemment faiblement règlementée a été renforcée depuis le 31/03/2005 par la mise en application du décret du 21/09/2004. Conséquence :

- Obligation de souscription à une RC PRO.
- Obligation de détention d'un diplôme minimum ou ancienneté professionnelle.

### ➤ **OBLIGATIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES :**

Le décret d'application du 21/09/2004 entrée en vigueur le 31/03/2005 définit le démarchage comme tout acte permettant de mettre en relation un client et un professionnel en vue de lui vendre un bien meuble ou immeuble ou prestation. Pour cela, le démarcheur doit détenir des cartes de démarchages délivrées par les établissements prêteurs définissant de ce fait une co-responsabilité des divers intervenants dans l'obtention d'un financement.



## **TOUT CONSEIL FINANCIER**

*34 Rue de la Gare – 74100 Annemasse  
Tél : 04.50.388.101 Fax : 04.50.38.80.98*

**[WWW.GROUPE-TCF.COM](http://WWW.GROUPE-TCF.COM)**

*Arnaud Leridon*

*Responsable de la société TCF*

*Amine Mehdi*

*Conseiller Financier*